

Val-d'Or, le 8 février 2018

À : M<sup>me</sup> Anick Séguin  
Secrétaire administrative, formation continue  
Ordre des pharmaciens du Québec

P-791-31

De : M<sup>e</sup> Edith-Farah Elassal, Procureure

Objet : Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès*

Dossier : DG-0106-DEF

Madame Séguin,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) sollicite la collaboration de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) afin d'obtenir des informations sur **la manière dont les formations offertes à ses membres tiennent compte des réalités autochtones (Premières Nations et Inuit), et ce, depuis les cinq (5) dernières années.**

À cet effet, la CERP voudrait obtenir les informations/documents suivants :

- Toute information relative aux programmes, publications, présentations, cours, activités ou initiatives concernant les réalités autochtones offerts dans le cadre du développement professionnel continu des pharmaciens du Québec, incluant notamment tous congrès, colloques, formations, ateliers ou sensibilisation auprès de ses membres.
- Toute information relative aux pratiques de sécurisation culturelle autochtone dans le cadre de la dispensation des services professionnels par les pharmaciens à une clientèle autochtone, notamment quant à la culture, à la langue, à la vision de la guérison, à la médecine holistique (globale) et à la spiritualité autochtone.
- Toute information relative aux programmes, publications, présentations, cours, activités ou initiatives en cours de préparation prévoyant être disponibles aux membres de l'OPQ dans un futur rapproché quant aux réalités autochtones et aux pratiques de sécurisation culturelle.
- Tout complément d'information sur les réalités autochtones et sur les pratiques de sécurisation culturelle reçu par les membres de l'OPQ lorsqu'ils sont déployés dans des communautés autochtones au Québec ou dans des milieux urbains desservant une grande proportion de clientèle autochtone.
- Toutes lacunes observées dans la formation académique des nouveaux membres de l'OPQ par rapport notamment aux réalités autochtones et aux pratiques de sécurisation culturelle dans ce contexte.

La CERP souhaite ainsi prendre connaissance des plans de cours, activités de formation, documents distribués, lectures recommandées et autre matériel pédagogique pertinent relatif aux réalités autochtones utilisés dans le cadre de ces formations. La CERP souhaite également obtenir le plus de détails possibles quant à ses formations, notamment quant à leur fréquence, à leur durée, à leur caractère obligatoire ou recommandé, ainsi que tous autres détails jugés utiles à l'accomplissement de notre mandat.

Nous vous prions de nous transmettre toute autre information ou document pouvant étayer ou soutenir les informations que vous nous fournirez en réponse à cette demande, même s'ils ne se retrouvent pas dans la liste ci-haut. Ces documents serviront à remplir le mandat de la CERP :

*La Commission d'enquête provinciale a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation de certains services publics offerts aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse.*

Dans un premier temps, nous vous demandons de nous aviser, dans un délai de **cinq (5) jours**, si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la présente demande, quelle qu'en soit la raison. Le cas échéant, veuillez nous faire part de vos motifs d'incapacité par courriel à [genevieve.richard@cerp.gouv.qc.ca](mailto:genevieve.richard@cerp.gouv.qc.ca).

Dans un deuxième temps, nous vous demandons de répondre à la présente en nous communiquant les informations et la documentation demandées dans les **trente (30) prochains jours**.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à [nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca](mailto:nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca). S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à [nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca](mailto:nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca) afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet. Enfin, si vous préférez nous les adresser par la poste, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

M<sup>me</sup> Nicole Durocher  
Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics  
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Également, vous avez la responsabilité de nous aviser lorsque les documents ou les renseignements transmis en réponse à la présente ont un caractère confidentiel ou privilégié. Nous vous invitons donc à nous en faire part par écrit et à contacter, au besoin, le procureur en charge du dossier afin d'avoir une discussion sur l'utilisation qui pourra être faite desdits documents ou renseignements.

Pour toute autre question concernant cette demande, veuillez contacter M<sup>e</sup> Geneviève Richard directement par courriel à [genevieve.richard@cerp.gouv.qc.ca](mailto:genevieve.richard@cerp.gouv.qc.ca) ou par téléphone au 819 527-0847.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre correspondance, nous vous prions d'agr er, Madame S guin, nos plus sinc res salutations.

**M<sup>e</sup> Edith-Farah Elassal**

**Procureure / Counsel**

Commission d'enqu te sur les relations entre les Autochtones et  
certains services publics au Qu bec :  coute, r conciliation et progr s

600, avenue Centrale, Val-d'Or (Qu bec) J9P 1P8

T l.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113

T l.: [1 819 354-3128](tel:18193543128)

[edith-farah.elassal@cerp.gouv.qc.ca](mailto:edith-farah.elassal@cerp.gouv.qc.ca)

[www.cerp.gouv.qc.ca](http://www.cerp.gouv.qc.ca)

  @cerpQc



Le 7 mars 2018

ENVOI PAR COURRIEL  
suzanne.arpin@cerp.gouv.qc.ca

Me Suzanne Arpin  
Procureure / Counsel  
Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones  
et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès  
600, avenue Centrale  
Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

**Objet : Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès**  
**Dossier : DG-0107-DEF**

Madame la Procureure,

En réponse à votre missive du 8 février dernier relativement au sujet cité en rubrique, l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec a effectué différentes vérifications afin de pouvoir vous éclairer sur la manière dont les formations offertes aux travailleurs sociaux et aux thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec tiennent compte des réalités autochtones (Premières Nations et Inuit), et ce, depuis les cinq (5) dernières années.

Au cours de leur formation initiale, les étudiants au baccalauréat en travail social ont la chance de se familiariser avec les réalités autochtones, tant dans le cadre de cours spécifiques traitant de la réalité autochtone que dans le cadre de cours traitant de la diversité et la réalité interculturelle. Le cursus universitaire varie d'une institution d'enseignement à une autre. Les cours spécifiques offerts dans différentes universités québécoises sont :

- Université de Montréal: SVS-3175 **Travail social auprès des autochtones** (optionnel)
- UQAM : HIS-4593 **Histoire des autochtones au Canada** (optionnel)
- Université McGill : SWRK-445 **First Peoples and Social Work** (obligatoire)
- UQO: TSO-2623 **École d'été en territoire autochtone** (optionnel)
- UQAT : SOC2311 : **Environnement social autochtone** (optionnel)
- UQUAR : TSO-11011 **Enjeux et défis contemporains autochtones** (optionnel) et TSO-21011 **Culture autochtone** (optionnel)
- Université Laval : ANT-2307 **Dossiers autochtones contemporains**

...2

L'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec est très sensible aux réalités autochtones, aux enjeux et aux différents problèmes sociaux identifiés dans les communautés. L'Ordre siège notamment depuis janvier 2016 sur le Comité sur l'application du PL 21 au sein des communautés autochtones afin de trouver des solutions permettant aux communautés autochtones de bénéficier des garanties du système professionnel offertes par le projet de loi 21. Le comité ministériel est présidé par les représentants de l'Office des professions du Québec et du Secrétariat aux affaires autochtones et est composé des représentants de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSN), du Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James (CCSSSBJ), de la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL), du CLSC Naskapi, de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ), de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ), ainsi que du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Deux chargés de projets ont été recrutés et nous attendons la confirmation du financement gouvernemental alloué au projet avant de débiter la phase de développement prévue en avril 2018.

L'Ordre offre un programme de formation continue à ses membres mais à ce jour aucune formation ne traite spécifiquement des réalités autochtones ou des pratiques de sécurisation culturelle autochtone. Nous profiterons des travaux qui seront réalisés dans le cadre du projet ci-haut mentionné pour sensibiliser et former à nouveau nos membres sur la réalité autochtone.

L'Ordre travaille donc intensivement afin de doter la communauté autochtone de ressources compétentes, former et transmettre le savoir aux gens de la communauté pour que ces derniers puissent intervenir et répondre aux besoins importants de leur communauté. Un programme adapté à la réalité et à la culture des communautés autochtones est donc en développement et tous les travailleurs sociaux et les thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec sont informés des développements dans ce dossier. Tous pourront bénéficier de formations spécifiques et d'articles scientifiques les sensibilisant aux réalités autochtones et aux pratiques de sécurisation culturelle.

Enfin, nous notons que l'UQAC et l'Université de Sherbrooke n'offrent pas de cours spécifiques sur les réalités autochtones dans le cursus du baccalauréat en travail social. Nous suggérons que cette question soit systématiquement abordée dans la formation académique des étudiants en travail social.

Demeurant disponible pour toute information supplémentaire, je vous prie de recevoir, Madame la Procureure, l'expression de notre haute considération et nos distingués sentiments.

La directrice générale et secrétaire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Suzie Prince'.

Suzie Prince, CRHA, CPA, MBA